



CCIH

Caisses de Compensation AVS/ALFA de l'Industrie Horlogère
AGENCE 51.4 - Bienne

E-BUSINESS – CONDITIONS GENERALES

1. Généralités

1.1 Objet

La plate-forme e-Business est un moyen de communication entre les clients (affiliés, au sens de l'art. 64 LAVS) et la Caisse de Compensation de l'Industrie Horlogère, Agence 51.4 (ci-après Agence) permettant le transfert de données sécurisées.

1.2 Conclusion du contrat

Le contrat d'utilisation est conclu au moment de la réception par l'affilié de ses marques d'identification (cf. pt 2.1).

A la conclusion du contrat, l'Agence met à disposition de l'affilié les services offerts par la plate-forme e-Business. L'affilié s'engage en contrepartie à respecter le contrat et les présentes conditions générales qui en font partie intégrante, ainsi qu'à se conformer aux instructions d'utilisation qui lui seront remises.

2. Accès au service e-business

2.1 Marques d'identification

L'agence transmet, par courrier séparé, les marques d'identification requises pour accéder à l'e-Business.

Ces marques d'identification comprennent :

- Nom d'utilisateur (envoi par courriel)
- Mot de passe (envoi par courrier postal)

2.2 L'utilisateur est tenu de modifier le mot de passe dès sa première connexion. L'Agence n'est, en aucun cas, responsable d'éventuels dommages causés par l'utilisation de la plate-forme.

2.3 Une fois l'utilisateur identifié, selon ses marques d'identification, l'Agence est en droit de le considérer comme habilité par l'affilié à accéder au service e-business sans autres preuves de son autorisation. Il peut dès lors valablement utiliser les fonctionnalités mises à disposition par le service e-Business.

2.4 L'Agence a correctement répondu à ses obligations lorsqu'elle a donné suite aux ordres de transmissions des données qui lui sont parvenus par l'intermédiaire de l'e-Business.

2.5 L'affilié reconnaît, sans réserve, tous les actes effectués par l'Agence sur la base d'ordres transmis par un utilisateur au moyen de l'e-Business sans confirmation écrite. Il reconnaît également que toutes les instructions et communications qui parviennent à l'Agence par ce moyen sont considérées comme émanant **d'un utilisateur autorisé**.

3. Devoir de diligence du client et des personnes autorisées

L'utilisateur est tenu de tenir confidentielles ses marques d'identification afin d'en éviter un emploi abusif et de ne les communiquer qu'aux seuls utilisateurs autorisés à accéder à la plate-forme. Les mots de passe personnels ne doivent pas être conservés par écrit. Si un utilisateur a une raison de craindre qu'un tiers ait pu prendre connaissance de son mot de passe, il a l'obligation de modifier immédiatement ledit mot de passe. L'affilié supporte tous les risques résultant de la connaissance, par un tiers, de ses marques d'identification.

4. Exclusion de la responsabilité de l'Agence

4.1 L'Agence n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et au caractère complet des données transmises.

4.2 L'Agence ne peut en aucun cas garantir le lien par le réseau entre elle et l'affilié. L'Agence décline toute responsabilité pour les dommages que pourrait subir l'affilié suite à des déficiences techniques du réseau Internet.

4.3 L'Agence n'assume aucune responsabilité pour tout dommage éventuel causé à l'équipement de l'affilié.

4.4 La responsabilité de l'Agence ne peut être reconnue qu'en application de l'art. 70 de la Loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants. Aucun chef de responsabilité supplémentaire ne peut naître du fait de la mise à disposition de la plate-forme e-Business.

5. Modification des conditions générales

L'Agence se réserve le droit de modifier en tout temps les conditions générales.

6. Résiliation

L'affilié et l'Agence peuvent, en tout temps, mettre fin à l'utilisation de l'e-Business dans un délai de 30 jours, moyennant communication écrite de la résiliation.

7. Problèmes techniques

En cas de problèmes techniques, merci de bien vouloir contacter l'Agence au N°tél. 032 328 80 10 (08h00 – 12h00 et 13h30 – 16h 00).

8. Protection des données

L'Agence s'engage à traiter les données fournies par l'affilié dans le respect des normes applicables à son activité.

9. For juridique

Le for d'une éventuelle action fondée sur les présentes conditions générales est celui de l'Agence.